



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E55786

VALABLE JUSQU'AU 08/06/2026

ÉDITÉ LE 27/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1997

Forme juridique : SARL

Capital : 7 623

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC QUIMPER 97 B 56 411 507 585 RCS

Siret : 411 507 585 00015

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5032719

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 099220424001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 099220424001

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Raison sociale : JEAN PERENNES

RUE DE PONT HERBOT
ZONE ARTISANALE
29270 CARHAIX-PLOUGUER

Téléphone : 02 98 93 05 54

Fax : 02 98 93 17 21

Portable :

Site Internet : www.reseau-proeco-energies.fr/artisan/ets-perennes

E-mail : sarlperennes@free.fr

Responsabilité légale :
RIOU JACQUES GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/05/2025
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	01/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	01/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	02/06/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.